

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.078

L'An deux Mille Quatorze, le 2 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU  
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN - AVENANT N°2

RAPPORTEUR : Mme Nancy LEFEBVRE

VOTE : UNANIMITE

Par des délibérations en date du 20 décembre 2013 et du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a octroyé une subvention totale de 200.000 € (deux cent mille euros), au profit de l'Association Centre Socioculturel de Royan, pour l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 194.000 € (cent quatre-vingt-quatorze mille euros), portant la subvention globale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros), d'approuver en conséquence l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°2,
- Vu l'avis de la Commission « Social - Familles »
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

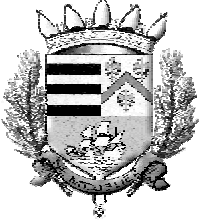
- d'attribuer une subvention complémentaire de 194.000 € (cent quatre-vingt-quatorze mille euros), à l'Association Centre Socioculturel de Royan,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Centre Socioculturel de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS  
ENTRE LA COLLECTIVITE  
ET L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN »  
AVENANT N° 2

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2014

D'UNE PART,

ET

L'Association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN », association loi de 1901, agréée centre social, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 4 avril 1979, sous le numéro 1707, représentée par Madame Solange RAFFARD, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la Ville de Royan a octroyé une subvention de 125.000 € (cent vingt-cinq mille euros) à l'Association CENTRE SOCIOCULTUREL DE ROYAN.

Par une délibération en date du 28 avril 2014, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) à *l'Association*.

En plus de ces engagements, la Commission « Social - Familles » a proposé, lors de sa séance en date du 16 mai 2014, d'attribuer une subvention complémentaire de 194.000 € (cent quatre-vingt-quatorze mille euros) à l'Association, portant ainsi la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros)

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à l'association.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sociale et culturelle de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 194.000 € (cent quatre-vingt-quatorze mille euros) portant la subvention totale à 394.000 € (trois cent quatre-vingt-quatorze mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'association*,  
La Présidente,

Solange RAFFARD

Fait à ROYAN, le 8 juillet 2014  
Pour *la Ville de ROYAN*,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 juin 2014